



## *energie citoyenne* *pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
  - [Actualités](#)
  - [Vie du groupe](#)
  - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
  - [Comptes-rendus](#)
  - [Commissions municipales](#)
  - [Communauté de Communes POL](#)
  - [Commissions municipales 2020-2026](#)
  - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
  - [Notre programme](#)
  - [Nos candidats](#)
  - [Nos réunions publiques](#)
  - [Nos tracts et affiches](#)
  - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

## [Réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2025](#)

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 15 décembre 2025



Le 9 décembre 2025 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé. (*Note du rédacteur : n'étant pas présent à la séance, je me suis basé sur l'enregistrement de la séance et les notes de mes colistiers.*)

Bernard Beaubreuil était absent, représenté par Philippe Gandois.

Michèle Brenac était excusée, non représentée.

Bernadette Desroches était absente, représentée par Didier Roy.

Alex Gerbaud était absent, représenté par Laurence Chazelas.

Corinne Guillot était absente, représentée par Nathalie Tarnaud.

Noël Laurencier était absent, représenté par Claude Balestrat.

Didier Lekiefs était absent, représenté par Clément La Dune.

Jayce Piel était absent, représenté par Yoann Balestrat.

Julia Sebbah était absente, représentée par Mireille Chabaud.

Christelle Simmonneau était absente, représentée par Thierry Granet.

- [Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2025](#)

- [Autorisation de dépenses – Budget général](#)
  - [Avance CCAS](#)
  - [Acquisition – Parcelle EM n° 216 – Chez Clavaud](#)
  - [Assurances – Autorisation signature contrat](#)
  - [Cession parcelle AI 61 – 3 rue d’Arsonval à M Furelaud Cassandre](#)
  - [Dérogation repos dominical 2026](#)
  - [DETR 2026 – Construction d’une infrastructure de stockage au stade municipal dans le cadre du SDIE](#)
  - [DETR 2026 – Rénovation des tribunes et mise en conformité du terrain de rugby](#)
  - [DETR 2026 – Réalisation d’un dojo au Palais des Sports](#)
  - [DETR 2026 – Remplacement de menuiseries à la salle des fêtes du Mas et au centre administratif](#)
  - [Fournitures corbeilles bi-flux et abris-bacs – Autorisation signature contrat](#)
  - [Frelons asiatiques 2025](#)
  - [Garantie d’emprunt – Réhabilitation de logements – Cité Rochebrune – 950 000 €](#)
  - [Recueil des tarifs 2026](#)
  - [Vente de ferraille](#)
  - [Points inscrits à l’ordre du jour à la demande du groupe Énergie citoyenne :](#)
    - [Réparation du pont de Forgeix](#)
    - [Terrasses de Saint-Amand : accès aux documents et aux résultats de la mission confiée à l’entreprise Blanchon](#)
    - [Synthèses écrites issues des participations à l’assemblée générale de l’association Ville et métiers d’art \(du 16 au 17 octobre 2025\) et au congrès des maires de France \(du 18 au 20 novembre 2025\)](#)
  - [Question Diverses](#)
  - [Décisions du Maire](#)
- 

Début de la séance à 18h30.

## **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2025**

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre n’est à ce jour pas encore en ligne sur le site de la Mairie. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N’oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails ([Réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2025](#)).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l’unanimité.

## **Autorisation de dépenses – Budget général**

La présente délibération vise à autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget général avant le vote du budget primitif, dans la limite de 25% des crédits ouverts l'année précédente. Le montant s'élève à 1 278 427,42 € (25% de 5 113 709,66 €).

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-1](#)

Voté à l'unanimité.

## **Avance CCAS**

Afin de maintenir le fonctionnement normal du CCAS, il est proposé de verser une avance sur la subvention 2026 de 50 000 € en une seule fois au mois de janvier 2026.

Voté à l'unanimité.

## **Acquisition – Parcelle EM n° 216 – Chez Clavaud**

Madame CLAEYS Myriam, Madame JUDE Irène, Madame VALADE Laëtitia, Monsieur VALADE Romain, Monsieur VALADE Jean Noël, Monsieur JUDE Alain, Monsieur JUDE Didier et Monsieur JUDE Jean Louis, sont propriétaires de la parcelle cadastrée Section EM n° 216 située Chez Clavaud. Cette parcelle a une superficie de 13 020 m<sup>2</sup>.

Cette acquisition permet à la commune de mettre en œuvre une urbanisation durable en préservant des zones d'infiltration et de gestion des eaux pluviales. Il est proposé au Conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée Section EM n° 216 d'une superficie de 13 020 m<sup>2</sup> au prix de 4 300 euros.



Voté à l'unanimité.

## **Assurances – Autorisation signature contrat**

La commune de Saint-Junien dispose de contrats d'assurance pour couvrir les différents risques auxquels elle peut être confrontée. La consultation a été divisée en 5 lots définis comme suit :

- Lot n° 01 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot n° 02 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot n° 03 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes
- Lot n° 04 : assurance de la protection juridique de la collectivité
- Lot n° 05 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Les marchés publics arrivent à terme au 31 décembre 2025 et il est indispensable de les renouveler afin de garantir la sécurité juridique et financière de la collectivité, des agents et des élus.

Lors de sa réunion en date du 20 novembre 2025, la commission d'appel d'offre a attribué, à l'unanimité des membres, les marchés comme suit :

- Lot 1 : SMACL – 79031 Niort – pour une prime annuelle TTC de 93 851,09 €
- Lot 2 : Lot infructueux – attente offre gré à gré de la société PNAS – 92040 Paris la Défense

- Lot 3 : Lot infructueux – attente offre gré à gré de la société SMACL – 79031 Niort
- Lot 4 : Relyens – 18110 Vasselay – pour une prime annuelle TTC de 590,92 €
- Lot 5 : Lot infructueux – attente offre gré à gré de la société SMACL – 79031 Niort

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les contrats et à les notifier pour une prise d'effet des garanties fixée au 1er janvier 2026.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-2](#)

Voté à l'unanimité.

### **Cession parcelle AI 61 – 3 rue d'Arsonval à M Furelaud Cassandra**

La commune a souhaité mettre en vente le bien communal cadastré Section A l n ° 61 situé 3 rue d'Arsonval à Saint-Junien.

Une agence immobilière de Saint-Junien a trouvé un acquéreur pour ce bien : Monsieur FURELAUD Cassandra souhaite acquérir la parcelle cadastrée Section AI n° 61 sise 3 rue d'Arsonval à Saint-Junien.

La présente délibération vise à céder au prix de 15 000 euros la parcelle cadastrée Section AI n° 61.



Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-3](#)

Voté à l'unanimité.

## **Dérogation repos dominical 2026**

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail trois dimanches pour l'année 2026, correspondant à de fortes périodes d'activités commerciales à savoir le dimanche 13 décembre 2026, le dimanche 20 décembre 2026 et le dimanche 27 décembre 2026.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-4](#)

Voté à l'unanimité.

## **DETR 2026 – Construction d'une infrastructure de stockage au stade municipal dans le cadre du SDIE**

La Ville de Saint Junien ne dispose pas à l'heure actuelle d'un local lui permettant d'entreposer du matériel directement sur le site du parc des sports, obligeant les services à effectuer des déplacements constants hors site. Il est proposé de réaliser un bâtiment de stockage fonctionnel et sécurisé et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2026, ainsi que le soutien du Département de la Haute-Vienne.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

Il est proposé de valider le plan de financement pour un montant total de 95 056 € avec un reste à charge pour la commune de 28 516,80 € (30%). Le plan de financement se détaillant comme ceci :

- DETR : 60% => 57 033,60 €
- Département : 10% => 9 505,60 €
- Commune : 30% => 28 516,80 €

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-5](#)

Voté à l'unanimité.

## **DETR 2026 – Rénovation des tribunes et mise en conformité du terrain de rugby**

La commune de Saint-Junien dispose d'un terrain d'honneur rugby qui n'est plus aux normes fédérales actuelles. De plus, la toiture des tribunes sud de cet équipement est vétuste et présente de nombreuses fuites. Il est proposé de réaliser ces travaux de rénovation et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2026, ainsi que le soutien du Département de la Haute-Vienne.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

Il est proposé de valider le plan de financement pour un montant total

de 112 222,21 € avec un reste à charge pour la commune de 28 055,55 € (30%). Le plan de financement se détaillant comme ceci :

- DETR : 60% => 67 333,33 €
- Département : 10% => 16 833,33 €
- Commune : 30% => 28 055,55 €

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-6](#)

Voté à l'unanimité.

## **DETR 2026 – Réalisation d'un dojo au Palais des Sports**

Le Palais des Sports comprend notamment une salle nécessitant une rénovation qui permettrait d'accueillir un dojo destiné aux clubs d'arts martiaux et aux collégiens. Il est proposé de réaliser ces travaux de réalisation d'un dojo et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2026, ainsi que le soutien du Département de la Haute-Vienne.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

Il s'agit du projet qui avait été présenté dans le cadre de 1000 dojos mais qui n'a pas pu se faire car le financement 1000 dojos a été suspendu.

Il est proposé de valider le plan de financement pour un montant total d'investissement de 58 568,85 € avec un reste à charge pour la commune de 14 642,22 € (30%). Pour le fonctionnement, le montant total serait de 7 841 € avec un reste à charge de 1 960,25 €. Le plan de financement se détaillant comme ceci :

- DETR : 60% => 39 841,91 €
- Département : 15% => 9 961,47 €
- Commune : 25% => 16 602,47 €

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-7](#)

Le Maire se satisfait de pouvoir enfin transformer cette petite salle en dojo pour le club de judo et les autres arts martiaux du club. Philippe Gandois précise que la précédente demande de subvention auprès de l'ANS a été refusée et que c'est pour cela que c'est représenté.

Yoann Balestrat a pris la parole :

*Monsieur le Maire, chers chers collègues,*

*Effectivement, comme vient de le dire notre collègue Philippe Gandois, l'annonce d'un nouveau dojo avait été faite lors du conseil du 2 juin dernier, où l'on avait*

*unanimement validé la signature d'une convention avec la Fédération française de judo dans le cadre du programme « 1000 dojos ».*

*Ce projet étant visiblement tombé à l'eau, nous soutiendrons logiquement cette nouvelle demande de subvention, cette fois-ci auprès de l'État et du Département même si, là encore, nous sommes prudents : il ne s'agit que d'une délibération visant à demander des crédits... Rien n'est donc acquis.*

*Si notre groupe Énergie citoyenne considère que cet aménagement est indispensable à court terme, nous souhaitons encore remettre en avant, ici, l'idée d'un véritable « **centre des arts martiaux** » dans notre commune, proposition que nous portons et porterons sans relâche. Car, contrairement à ce que certains avaient dit pendant la campagne, affirmant que le dojo d'Oradour suffisait, force est de constater que tout le monde autour de cette table reconnaît désormais qu'il y a un réel besoin en la matière à Saint-Junien, que d'ailleurs l'aménagement de cette salle ne comblera que partiellement au regard du volume d'activité et de la diversité des disciplines pratiquées.*

*Voilà les quelques remarques que nous souhaitons apporter.*

Hervé Beudet conclut en disant que ce dojo viendra compléter l'offre et qu'on ne peut que s'en féliciter.

Voté à l'unanimité.

## **DETR 2026 – Remplacement de menuiseries à la salle des fêtes du Mas et au centre administratif**

Le schéma directeur immobilier et énergétique multi-enjeux (SDIE) de la Ville de Saint-Junien a fait apparaître des besoins de rénovation énergétique sur des bâtiments communaux. Il est proposé de procéder au remplacement de menuiseries à la salle des fêtes du Mas et au centre administratif et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2026, ainsi que le soutien du Département de la Haute-Vienne.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

Il est proposé de valider le plan de financement pour un montant total de 15 645,72 € avec un reste à charge pour la commune de 4 693,72 € (30%). Le plan de financement se détaillant comme ceci :

- DETR : 60% => 9 387,43 €
- Département : 10% => 1 564,57 €
- Commune : 30% => 4 693,72 €

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-8](#)

Voté à l'unanimité.

### **Fournitures corbeilles bi-flux et abris-bacs – Autorisation signature contrat**

La présente délibération vise à autoriser le Maire à signer et notifier le marché lié à l'achat de corbeilles bi-flux et d'abris-bacs qui seront implantés sur le territoire de la commune de Saint-Junien, suite à l'avis rendu par la commission des marchés à procédure adaptée sur le classement des offres.

Le prix total est estimé à 130 000 €, incluant la fourniture de corbeilles et d'abris-bacs, l'installation par les services techniques et la communication. La société retenue par la commission des marchés est la SAS SINEU GRAFF.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-9](#)

Voté à l'unanimité.

### **Frelons asiatiques 2025**

Par délibération du conseil municipal en date du 18 octobre 2016, il a été instauré une aide à la destruction des nids de frelons asiatiques pour les particuliers de la commune. Il nous a été demandé de valider, au titre de l'année 2025, le versement des aides aux personnes physiques qui en ont fait la demande. La somme totale de ces différentes aides s'élève à 1 885,65 euros (pour 49 interventions).

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-10](#)

Voté à l'unanimité.

### **Garantie d'emprunt – Réhabilitation de logements – Cité Rochebrune – 950 000 €**

Saint-Junien Habitat Office Public a fait une demande d'emprunt d'un montant de 950 000,00 euros pour la réhabilitation de 21 logement Cité Rochebrune (l'offre de prêt nous a été fournie pour étude, mais n'a pas vocation à être publiée ici).

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie de la commune à l'office public HLM de Saint-Junien selon les détails énoncés dans la délibération : [CM-20251209-11](#)

Voté à l'unanimité des votants. Pierre Allard ne prenant pas part au vote étant président de l'Office Habitat.

## **Recueil des tarifs 2026**

Il est proposé de valider les tarifs suivants : [Recueil des Tarifs 2026](#)

Le Maire tient à préciser que le tarif du repas à la cantine est maintenu à 3 euros bien que le coût de production soit beaucoup plus élevé, ne serait-ce qu'en matières premières.

Voté à l'unanimité.

## **Vente de ferraille**

Il est proposé de valider la vente de ferraille sans utilité pour la collectivité pour un montant de 372,55 €.

Voté à l'unanimité.

## **Points inscrits à l'ordre du jour à la demande du groupe Énergie citoyenne :**

Ces points ont été ajoutés à l'ordre du jour à notre demande : [Courrier-Mairie-07-12-2025](#)

## **Réparation du pont de Forgeix**

Nathalie Tarnaud prend la parole :

*Monsieur le Maire, chers collègues,*

*Lors du conseil municipal du 2 juin dernier, notre groupe avait alerté sur la nécessité de réparer les rambardes du pont de Forgeix, endommagées depuis août 2023.*

*Il nous avait été alors indiqué qu'un devis de réparation s'élevait à 8000 euros vous était parvenu et que les travaux allaient être réalisés sous peu. Or, plus de 6 mois après, rien n'a été fait. Pouvez-vous nous dire quand ces rambardes vont être enfin réparées ? Il en va de la sécurité de tous.*

*Nous vous remercions.*

Hervé Beaudet rappelle la g n se du dossier, rappelant que les r parations de fortune avaient  t  faites par les  quipes de la POL. L'expertise entre les assureurs a finalement eu lieu le 11 septembre dernier et l'assurance de l'automobiliste va prendre tout en charge. L'entreprise qui va r aliser les travaux a indiqu  que ces derniers auront lieu en mars 2026.

### **Terrasses de Saint-Amand : acc s aux documents et aux r sultats de la mission confi e   l'entreprise Blanchon**

Frank Bernard prend ensuite la parole :

*Monsieur le Maire, chers coll gues,*

*Dans un article paru le 20 septembre dernier dans Le Populaire et consacr  aux terrasses de Saint-Amand, il est  crit que la Mairie indique que – je cite – « l'entreprise Blanchon de Limoges, sp cialis e dans la restauration du patrimoine ancien, a  t  missionn e pour chiffrer les investigations   r aliser pour assurer la conservation du site. »*

*Dans ce cadre, comme nous vous l'avons d j  demand  par courriels, d'abord le 3 octobre 2025 puis le 14 octobre 2025 (messages rest s sans r ponse), pouvez-vous nous fournir les documents relatifs   cette commande publique (cahier des charges,  l ments de proc dure du march , etc.) ? Pouvez-vous, le cas  ch ant, nous faire part  galement des r sultats de cette mission ?*

*Nous vous remercions.*

Le Maire nous « accuse » de faire un feuilleton de ce dossier apr s l'intervention de France 3, notre tribune, et le conseil... (Note du r dacteur : il n'y aurait pas de feuilleton si nous avions les r ponses   nos demandes...) Il souhaite nous rassurer sur le fait qu'ils sont tr s attach s au patrimoine... Il indique que c'est une erreur de laisser penser qu'ils ne font rien et que le site n'est pas accessible. D'apr s lui, une petite partie du site est endommag e et les terrasses sont toujours accessibles au public. (Note du r dacteur : apparemment pas assez pour continuer   y faire des « rendez-vous en terrasses »...) Il

déroule une liste de projets « très importants » pour le patrimoine de la ville comme la restauration de tableaux, pour montrer à quel point la majorité est attachée au patrimoine.

Il indique ensuite qu'ils ont mandaté l'entreprise Blanchon, spécialiste dans la restauration de bâtiments anciens. Elle est d'abord venue gracieusement, et n'a donc pas fait de rapport. Le technicien a conseillé de faire des demandes de subventions pour conserver le site avant le début des travaux. C'est ce qui a été fait. Un architecte du patrimoine doit intervenir, début 2026. Il y a également des infiltrations d'eau. Thierry Granet complète en disant que l'architecte en chef du patrimoine qui avait été sollicité (Madame Marie-Anne Grecou), qui avait répondu favorablement, a finalement annoncé qu'elle ne pourra pas nous accompagner sur ce dossier par manque de temps. Elle a sollicité un autre confrère, Monsieur Luc Giudino qui a accepté de prendre le relais dans les prochaines semaines.

Frank s'étonne de la relativisation de l'impact de ces dégâts sur le site, rappelant qu'il n'y a qu'une seule terrasse d'accessible, et qu'il n'y a plus de spectacles de musique là-bas. Il comprend les difficultés de ces travaux, mais demande à ce que le Maire comprenne également notre impatience et notre agacement.

Yoann continue ensuite en remerciant ironiquement le Maire sur le « feuilletonnage » du sujet, car c'est grâce à lui que c'est possible, puisqu'en agissant plus vite, il n'y aurait pas eu plusieurs épisodes. Yoann regrette la remarque du Maire sur la presse qui, quand elle est sollicitée, joue son rôle : si elle estime qu'un sujet mérite être traité, alors elle le fait, de manière libre et indépendante, même si cela déplaît la majorité municipale. Yoann rappelle ensuite qu'Énergie Citoyenne n'a jamais dit que les terrasses étaient complètement fermées, mais *partiellement* fermées : il plaide pour que la nuance puisse avoir sa place dans l'assemblée municipale. Yoann relève aussi la stratégie de la majorité municipale qui parle dans sa réponse à notre question de tableaux et de plaques : faire une telle digression vise à détourner l'attention et à minimiser le sujet qui est pourtant d'importance. En effet, les terrasses de Saint-Amand constituent un joyau historique, patrimonial et touristique. Les efforts pour les rénover méritent d'être reconnus et nous engagent : il est inconcevable que ce site redevienne prochainement dans un état de délabrement dont il vient récemment de sortir... Enfin, Yoann indique qu'il ne comprend pas bien les informations données concernant l'intervention de l'entreprise Blanchon qui semblent contradictoires d'une prise de parole à l'autre. Il réitère notre demande d'avoir accès aux documents liés aux interventions sollicitées.

Pierre Allard rappelle que si on est dans cette situation, c'est que le travail qui avait été fait il y a quelques années, sous les conseils et ordres d'un architecte des Monuments historiques, a été mal fait. Il rappelle encore que le site est classé et que rien ne peut être fait sans l'aval d'un architecte des bâtiments historiques. Pierre Allard,

tout comme nous, n'admet pas qu'à peine 10 ans après les travaux de rénovation, le site de Saint-Amand soit dans cet état.

Yoann pose alors la question à Pierre Allard sur la responsabilité de cette situation : est-ce que cela provient de la conception architecturale du projet ou de sa réalisation ? Pierre Allard répond que c'est le rapport du spécialiste qui le dira quand il fera son diagnostic. Frank indique juste qu'il était donc prématuré de mettre en cause l'architecte comme cela a été fait plus tôt. Pierre Allard ajoute que, de son point de vue, la responsabilité relève de l'architecte des Monuments historiques ayant conçu et supervisé le chantier.

### **Synthèses écrites issues des participations à l'assemblée générale de l'association Ville et métiers d'art (du 16 au 17 octobre 2025) et au congrès des maires de France (du 18 au 20 novembre 2025)**

Les compte-rendus ont été envoyés par courriel dans l'après-midi précédant le conseil, les voici.

- [CR Salon des Maires 2025](#)
- [CR Villes et Metiers d'Art 2025](#)

### **Question Diverses**

Thierry Granet a pris la parole pour rendre hommage à Jacques Cheymol, décédé il y a quelques jours et dont l'enterrement a eu lieu la semaine dernière. Lui-même et Philippe Gandois y représentaient la Mairie et la CCPOL. C'était un passionné d'aéronautique et il fut adhérent à l'aéroclub de Saint-Junien pendant des années, dont 15 ans en tant que président. Il fut l'un des grands artisans de la manifestation Légend'Air. Il avait fait don aux archives de la commune de beaucoup d'archives personnelles sur la vie de l'aéroclub.

### **Décisions du Maire**

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

#### [Décisions – CM du 09.12.2025](#)

La suite des décisions donnée en séance : [Décisions – CM du 09.12.2025 – Suite](#)

L'ordre du jour étant épuisé, Hervé Beudet annonce la clôture de la séance à 19h30.

- [Conseil Municipal du 2 juin 2026](#)
- [Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026](#)
- [Conseil Municipal du 21 mars 2026](#)

- [Réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2026](#)
- [Saint-Junien mérite un débat !](#)

## Archives

Archives  ▼

## Méta

- [Connexion](#)
- [Flux des publications](#)
- [Flux des commentaires](#)
- [Site de WordPress-FR](#)

Rechercher

 🔍

- [Politique de confidentialité](#)
- [Sitemap](#)
  
- [Facebook](#)
- [X](#)
- [RSS](#)